

# L'INFORMATEUR

VOLUME 24 - NUMÉRO 2

HIVER 2021

**PERSPECTIVES 2022 ET PLUS**  
**LA CONSTRUCTION À PLEIN RÉGIME!**  
Page 3

## DANS CE NUMÉRO

2 - AVANTAGES SOCIAUX · NOUVELLES EN RAFALE!

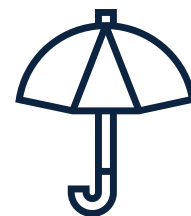
4 - PLUS DE MEMBRES, PLUS DE REPRÉSENTANTS! · 6 NOUVEAUX VENUS DANS L'ÉQUIPE TERRAIN

7 - LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE · EN SAVOIR PLUS POUR MIEUX S'EN OCCUPER



# AVANTAGES SOCIAUX

## NOUVELLES EN RAFALE!



**PAR ANNIE ROBINEAU**  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

**Depuis les dernières négociations, les choses bougent du côté de vos avantages sociaux. Qu'il s'agisse de changements sur les régimes d'assurance de base et supplémentaire de MÉDIC Construction ou des premières rencontres du Groupe de travail permanent sur la mise en application des clauses négociées, ça ne chôme pas dans ce dossier.**

**Arrêtez-vous un instant pour prendre connaissance des plus récentes nouvelles qui vous touchent directement.**

### MÉDIC CONSTRUCTION VIRAGE VERS LE BIOSIMILAIRE

Mise en contexte! Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les assurés qui demandent un médicament biologique de référence sont dirigés vers un médicament biosimilaire, lorsqu'il existe. Ces deux types de médicaments ont une similarité établie, mais le biosimilaire est beaucoup moins dispendieux. La preuve : cette transition permet à MÉDIC d'économiser annuellement entre 5 M\$ et 10 M\$.

Or, cet automne, environ 2000 assurés utilisant un médicament biologique de référence ont reçu une communication de la CCQ leur annonçant qu'à compter du 13 avril 2022 leur médicament ne sera plus remboursé. Il devra donc être remplacé par un médicament biosimilaire. Cette directive fait suite au changement apporté, le 7 juillet dernier, à la liste de médicaments de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

Vous avez reçu cette lettre? Votre médecin et votre pharmacien sont les experts pour vous accompagner dans cette transition. Notez que des exceptions sont possibles, entre autres, pour les femmes enceintes, les personnes mineures et celles ayant vécu des échecs thérapeutiques avant de trouver le médicament biologique efficace.

### RÉGIMES D'ASSURANCE SUPPLÉMENTAIRES LEVÉE DU MORATOIRE

Vous souvenez-vous des modifications apportées, en avril 2018, aux régimes d'assurance? Elles visaient à réduire certaines couvertures afin d'améliorer la santé financière de MÉDIC. Le Comité sur les avantages sociaux de l'industrie de la construction (CASIC) avait entériné un moratoire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2022. En d'autres mots, ces réductions devaient rester en vigueur jusqu'à cette date. Toutefois, lors de la rencontre du CASIC, le 21 octobre dernier, ce moratoire a été levé.

La raison est simple : les nouvelles cotisations, établies dans les conventions collectives 2021-2025, engendrent aujourd'hui une amélioration de la situation financière de MÉDIC. Par conséquent, des protections autres que les médicaments, comme les soins de la vue et les soins dentaires, ont des chances d'être rehaussées à moyen terme pour certains régimes.

Nous vous invitons donc à continuer de nous lire afin de connaître les avancées dans ce dossier digne d'intérêt. Chose certaine, les régimes d'assurance sont désormais sur la bonne voie.

### GROUPE DE TRAVAIL PERMANENT ORIENTATION DES PREMIÈRES RENCONTRES

Aux dernières négociations, les parties syndicale et patronale ont convenu de créer un groupe de travail consacré à la fois à la mise en application des points négociés à la table des clauses communes et à la pérennité des régimes MÉDIC et de retraite.

Le travail est déjà commencé et les discussions portent principalement sur l'optimisation fiscale de la nouvelle cotisation salariale au régime de base de MÉDIC Construction. Cette cotisation, dépendamment de ce qu'elle finance, pourrait vous permettre de bénéficier d'allègements fiscaux. Ce n'est pas négligeable.

Bien entendu, nous vous tiendrons informé de la suite des travaux.



### URGENCE MÉDICALE À L'ÉTRANGER FAITES VOS VÉRIFICATIONS AVANT LE DÉPART!

Vous prévoyez un voyage à l'étranger? Restez bien informé! Depuis le 21 octobre 2021, des changements ont été apportés aux avertissements gouvernementaux. Et ils ont un impact sur votre couverture d'assurance.

En effet, au moment d'écrire ces lignes, les voyageurs entièrement vaccinés depuis au moins 14 jours avant leur départ sont couverts s'ils ne vont pas en croisière et si le gouvernement n'émet pas d'avertissement d'éviter tout voyage ou tout voyage non essentiel.

En gros, au moment de planifier un voyage et juste avant de partir, ce que vous devez retenir, c'est de vérifier les avertissements en vigueur, puisque la situation pandémique peut changer rapidement.

Rendez-vous à [voyage.gc.ca/voyager/avertissements](https://voyage.gc.ca/voyager/avertissements) pour tous les détails.



# PERSPECTIVES 2022 ET PLUS

## LA CONSTRUCTION À PLEIN RÉGIME!



En novembre dernier, la CCQ a sorti le bilan annuel des activités et les perspectives à moyen terme de notre industrie. Vous vous en doutez, nous connaissons actuellement une période exceptionnelle dans la construction.

Au printemps dernier, notre industrie a atteint un apogée sur le plan des heures travaillées. Et les années à venir tendent vers ce même scénario. Juste en 2022, les heures estimées, tous secteurs confondus, s'élèvent à 198,5 M. C'est tout de même 36,4 M de plus qu'en 2020.

Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre que les emplois ne manqueront pas, avant un bon moment. Les heures projetées jusqu'en 2024 laissent présager, en effet, de très fortes activités sur les chantiers.

N'est-ce pas là de bonnes nouvelles? Examinons avec attention ce qui se prépare dans chaque secteur.

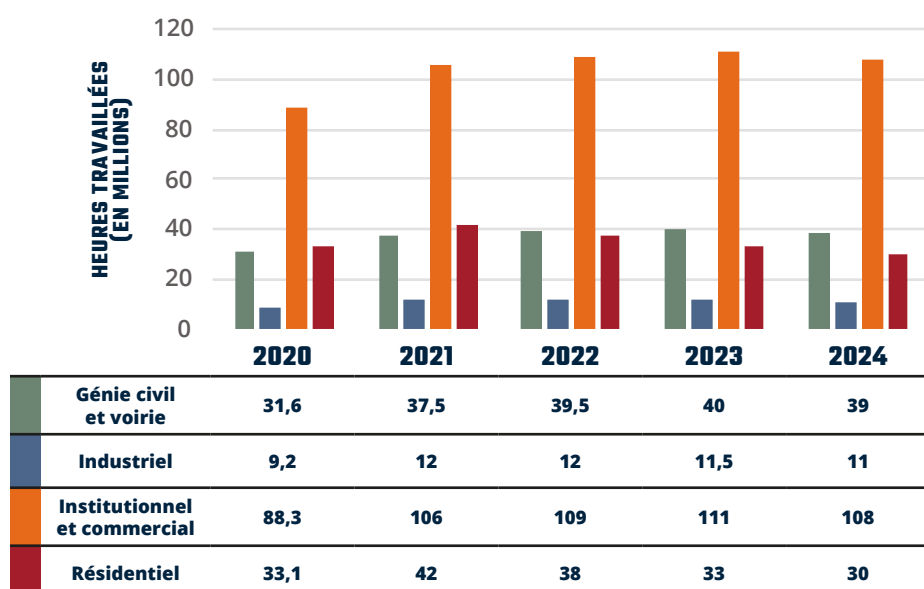
### GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

Bien que l'annonce officielle de certains grands investissements se fasse toujours attendre, le secteur génie civil et voirie risque de connaître un sommet de 40 M d'heures travaillées dans les prochaines années. Dans le Grand Montréal ou en région, des chantiers déjà commencés et d'autres en attente propulseront à coup sûr le secteur à un niveau record. On n'a qu'à penser au Réseau express métropolitain (REM), au prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal ou encore à la réfection de certaines centrales d'Hydro-Québec pour prendre le pouls de l'affluence des travaux.

### INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL

C'est du jamais vu encore! En 2023, le secteur institutionnel et commercial pourrait atteindre 111 M d'heures travaillées. Les investissements sont majeurs et se concrétisent, entre autres, par d'importants projets, comme le développement commercial Royalmount à Montréal et la construction et le réaménagement de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus à Québec. De nombreux autres chantiers sont également prévus pour la construction et l'agrandissement d'écoles, de maisons des aînés et de centres d'hébergement.

PRÉVISION DES HEURES TRAVAILLÉES ANNUELLEMENT PAR SECTEUR



Source : Prévisions des heures travaillées 2021-2026, CCQ, octobre 2021

### RÉSIDENTIEL

Visiblement, dans la dernière année, le marché immobilier a connu une surchauffe. En 2022, et fort probablement au cours des deux années suivantes, les habitations disponibles pour la revente seront rares. De ce fait, les mises en chantier dans le secteur résidentiel resteront élevées. Cependant, ce rythme des activités risque de ne pas tenir et le secteur cherchera à se rééquilibrer. Les heures travaillées y demeureront malgré tout bien au-dessus de celles enregistrées avant 2021.

### INDUSTRIEL

Seul le secteur industriel connaîtra une certaine stabilité. Plusieurs projets attendent les soumissionnaires : les coûts sont élevés, ce qui freine l'avancement. De futurs chantiers tenteront quand même d'y rehausser le niveau des activités.

### À SURVEILLER!

Ces perspectives sont bien sûr encourageantes. Toutefois, certains facteurs pourraient venir ralentir la croissance.

En fait, nous le voyons, la pandémie plane toujours sur l'économie. Mais grâce à la vaccination de plus en plus importante, cette menace s'efface tranquillement. Il serait donc très étonnant que le Québec revienne à un confinement et que les chantiers soient ralentis ou pire encore fermés.

L'enjeu principal, c'est plutôt la rareté de la main-d'œuvre. Cette année, pour y remédier, le réflexe de l'industrie a été d'ouvrir massivement les bassins. Les chantiers ont alors accueilli des milliers de travailleurs sans diplôme. Et il est malheureusement prouvé que ceux-ci sont nombreux à les désertir rapidement. Rendons-nous à l'évidence, nous devons agir vite pour améliorer leur intégration dans notre industrie. Comment? En misant sur la formation, en visant la stabilité d'emploi et en maintenant des chantiers sains et sécuritaires. C'est de cette façon que notre industrie saura conserver son rythme de croissance avec des salariés à la carrière prometteuse.



# PLUS DE MEMBRES, PLUS DE REPRÉSENTANTS !

## 6 NOUVEAUX VENUS DANS L'ÉQUIPE TERRAIN

Depuis novembre 2020, l'équipe SQC a accueilli parmi ses représentants six nouvelles recrues. Ce n'est pas sorcier : on suit le flot de notre croissance. On augmente donc nos effectifs sans hésiter parce que jamais, au grand jamais, nous ne ferons de compromis sur la qualité de nos services. Et notre présence sur le terrain doit rester inattaquable.

Ensemble, ces nouveaux représentants ajoutent à notre expertise plus de 132 200 heures travaillées en chantier. Chacun a sa couleur. Chacun a son parcours. Mais tous ont une chose en commun : ils ont à cœur votre bien-être professionnel et la volonté de vous représenter comme il se doit.

### FAITES CONNAISSANCE AVEC EUX !



**RICHARD PARÉ**  
CHARPENTIER-MENUISIER  
1 888 773-8834, POSTE 1253  
RPARE@SQC.CA

Arrivée dans l'équipe : 16 novembre 2020

Expérience en chantier : 30 ans

Territoire principal : Rive-Sud

**Motivation professionnelle :** Faire respecter vos droits et vos conditions de travail, et être extrêmement réactif à vos demandes afin de vous offrir un service personnalisé de qualité.



**VÉRONIQUE CHASSÉ**  
PEINTRE  
1 888 773-8834, POSTE 1254  
VCHASSE@SQC.CA

Arrivée dans l'équipe : 24 mai 2021

Expérience en chantier : 20 ans

Territoire principal : Rive-Sud

**Motivation professionnelle :** Travailler à rendre les chantiers plus équitables, égalitaires, diversifiés, et soutenir et guider les femmes dans leur carrière en construction.



**CHRISTOPHER MORIN**  
CHARPENTIER-MENUISIER  
1 888 773-8834, POSTE 4252  
CMORIN@SQC.CA

Arrivée dans l'équipe : 23 novembre 2020

Expérience en chantier : 10 ans

Territoire principal : Sud-Ouest de la Montérégie

**Motivation professionnelle :** Veiller sur votre santé et votre sécurité en chantier, et vous conscientiser toujours plus chaque jour aux dangers qui vous entourent.



**JEAN THÉBERGE**  
OPÉRATEUR  
1 888 773-8834, POSTE 3228  
JTHEBERGE@SQC.CA

Arrivée dans l'équipe : 5 juillet 2021

Expérience en chantier : 15 ans  
(plus 6 ans en enseignement du métier)

Territoire principal : Québec

**Motivation professionnelle :** Vous renseigner sur vos droits et obligations, voir à augmenter vos connaissances sur les conventions collectives, et devenir votre allié numéro un dans la gestion de tous vos dossiers professionnels.



**SIMON HAMEL**  
CHARPENTIER-MENUISIER  
418 321-5566  
SHAMEL@SQC.CA

Arrivée dans l'équipe : 3 mai 2021

Expérience en chantier : 15 ans

Territoire principal : Saguenay – Lac-Saint-Jean

**Motivation professionnelle :** Développer avec vous un lien de confiance et de proximité en chantier, et vous fournir toutes les solutions aux problématiques que vous pourriez rencontrer.



**VINCENT BOURDAGES**  
COUVREUR  
1 888 773-8834, POSTE 1255  
VBOURDAGES@SQC.CA

Arrivée dans l'équipe : 5 juillet 2021

Expérience en chantier : 15 ans

Territoire principal : Rive-Sud

**Motivation professionnelle :** Apporter une touche constructive et rassembleuse sur les chantiers, et contribuer à votre bien-être au travail avec une approche actuelle, différente et énergique.

### LE SQC SUR LE TERRAIN, PARTOUT AU QUÉBEC !

Notre équipe sur le terrain se compose maintenant de quarante représentants. Forts de leur expérience et compagnons de métier, ils savent mener de front plus d'un dossier et sont là pour vous soutenir dans vos affaires professionnelles. Vous avez besoin d'un conseil, d'une visite de chantier ou d'un accompagnement dans une démarche précise ? Appelez-les !

UTILISEZ CE CODE QR  
POUR VOIR QUI ŒUVRENT  
DANS CHAQUE RÉGION



# D'IMPORTANTES DOSSIERS EN RELATIONS DU TRAVAIL

## L'ANNÉE 2022 S'ANNONCE BIEN REMPLIE!



**PAR CHARLES-OLIVIER PICARD**  
COORDONNATEUR RELATIONS DU TRAVAIL

**Le SQC attaquera la prochaine année avec de gros mandats. En effet, quatre dossiers chauds sont sur la table : la reprise des audiences sur l'interprétation de la notion d'étage dans le secteur résidentiel, la mise sur pied du comité de travail sur l'application mobile de pointage, le recours judiciaire sur l'embauche et la mobilité de la main-d'œuvre, et celui sur la loi spéciale mettant fin à la grève de 2017.**

**Apprenez-en plus sur ces enjeux qui occuperont l'année 2022.**

### LA NOTION D'ÉTAGE DANS LE RÉSIDENTIEL

En 2019, le SQC a déposé un grief contre l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ). Le litige, encore devant les tribunaux, porte sur la difficulté d'interprétation de la notion d'étage dans le secteur résidentiel. Plus concrètement, le flou concerne le concept de mezzanine : doit-on la considérer comme un étage ?

Sans grande surprise, l'association patronale recommande de ne pas inclure la mezzanine dans la définition d'étage. C'est tout simple : dans le cas, par exemple, où la mezzanine constituerait le 5<sup>e</sup> étage d'un bâtiment, les travailleurs à l'œuvre auraient droit aux conditions de travail de la construction résidentielle lourde, lesquelles sont supérieures à celles de la construction résidentielle légère<sup>1</sup>. Et ça, vous l'aurez compris, les employeurs ne le souhaitent surtout pas. Et pour nous, vous l'aurez compris aussi, c'est tout le contraire.

Ainsi, il est impératif d'éclaircir cette question. L'arbitrage reprendra vers la fin de l'hiver 2022 devant le décideur Claude Martin.

### L'APPLICATION MOBILE DE POINTAGE

Revenons aux dernières négociations. L'un des points épineux était les systèmes de pointage numérique, et les discussions n'ont pas permis de le régler.

Les conventions collectives ont donc été entérinées et signées avec une lettre d'entente exigeant la mise sur pied, au plus tard le 31 décembre 2021, d'un comité de travail paritaire qui verra à l'implantation d'une application mobile sur le pointage du temps de travail.

Plus précisément, quel est le mandat de ce comité? Reprendre, là où ils étaient, les pourparlers sur l'application mobile de pointage en vue d'en arriver à une entente qui saura moderniser la gestion d'entreprise dans le respect des droits des travailleurs.

Ce comité sera formé de membres issus des associations représentatives et patronales, à parts égales. Il devra remettre un rapport aux parties, au plus tard le 31 mars 2022, et celles-ci devront y donner suite dans les trente jours, puis modifier la convention collective en conséquence. Mais à échéance, si la mésentente persiste, le comité soumettra la question à un arbitre qui déterminera de nouvelles clauses dans les conventions collectives.

Dans ce dossier, les employeurs sont pressés. Ils tiennent ardemment à l'arrivée d'une telle application. Mais nous restons méfiants. La protection des renseignements personnels et le respect des droits fondamentaux, comme le droit à la vie privée, sont de grandes préoccupations. Et sur celles-ci, nous ne ferons aucun compromis.

### L'EMBAUCHE ET LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE

En février 2022 débiteront les audiences, à la Cour supérieure du Québec, sur le dossier de l'embauche et de la mobilité de la main-d'œuvre. C'est un recours qui vise principalement les articles 35 et 38 du *Règlement sur l'embauche et la mobilité des salariés dans l'industrie de la construction* ainsi que les articles 15.01 à 15.03 de la convention collective du secteur institutionnel et commercial.

Pourquoi ces audiences? Parce qu'en 2019, à la suite d'une démarche initiée par l'Association de la construction du Québec (ACQ), une décision du Tribunal administratif du travail (TAT) invalidait ces articles en les considérant comme non écrits et inopérants. Le juge Raymond Gagnon estimait, en effet, qu'ils allaient à l'encontre de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Pour nous, cette décision est insensée. Ces articles servent à protéger l'accès aux travaux en région en priorisant l'embauche de travailleurs et de travailleuses qui y sont domiciliés. Et à cette protection, nous tenons. L'accès à l'emploi pour tous est nettement une priorité dans notre industrie. C'est la raison pour laquelle nous comptons grandement sur les audiences qui viendront prochainement pour renverser la conclusion du juge et, de ce fait, laisser tels quels les articles du Règlement et ceux de la convention collective.

### LA LOI SPÉCIALE DE 2017

Rappelez-vous le conflit de travail en 2017 : il s'est soldé par une loi spéciale. En effet, à cette époque, la ministre du Travail, madame Dominique Vien, a fait fi de notre moyen de pression ultime, la grève. Il s'agit là, pourtant, d'un droit fondamental et constitutionnel.

Ce retour au travail forcé a représenté, de toute évidence, un manque de respect colossal envers les travailleurs et les travailleuses de la construction qui militaient pour des conventions collectives justes. C'est pourquoi l'Alliance syndicale n'a pas hésité à contester cette manœuvre déloyale du gouvernement.

Et au printemps 2022, la Cour supérieure du Québec sera prête à procéder dans ce dossier. Malgré ce long délai judiciaire, soyez assuré que nous continuons à porter votre voix afin de vous obtenir gain de cause.

### EN NOTE FINALE

Corps et âme, notre équipe s'investira dans ces dossiers, parce que notre objectif demeure toujours le même : vous protéger et faire valoir vos droits. Nous suivrons à la lettre toutes les avancées et ne manquerons pas d'intervenir pour faire bouger les choses en votre faveur.

Nous vous invitons à communiquer avec notre équipe de représentants, si vous avez des questions, des inquiétudes ou encore des commentaires relatifs à ces quatre sujets d'une importance capitale.



<sup>1</sup> Rappelons que la construction résidentielle neuve comportant 5 ou 6 étages est rattachée à la définition de construction résidentielle lourde (article 1.01 9) 10) de la convention collective du secteur résidentiel).

# NOUVELLES FORMATIONS

## TROUVEZ MAINTENANT CE QUI VOUS CONVIENT !

**FIERS**  
ET **COMPÉTENTS** .COM

FORMATION  
DANS L'INDUSTRIE  
DE LA CONSTRUCTION



**PAR ISABELLE C. PELLETIER**  
COORDONNATRICE FORMATION ET AVANTAGES SOCIAUX

**Depuis la sortie du Répertoire des activités de Fiers et compétents, en août dernier, vous êtes-vous arrêté un instant pour réfléchir à l'idée de vous perfectionner ? Lorsque les chantiers roulent à fond, parfois, on passe tout droit. Le moment est donc tout indiqué, aujourd'hui, pour zieuter les nouvelles activités de l'année et vous y inscrire. Parce que vous former, on ne le dira jamais assez, c'est gage d'une carrière en chantier pleine de succès.**

### CHARPENTIER-MENUISIER

Installation de cloisons de structures de textiles tendus • 30 h

Cette formation concerne l'installation de toiles pour différentes fonctions : ombrage, couverture, insonorisation, structure, etc. On les trouve de plus en plus dans les parcs, les cours de garderie et autres. Ces travaux spécifiques demandent des connaissances particulières. En effet, ils n'ont rien à voir avec les tâches usuelles d'un charpentier-menuisier. Alors, vous souhaitez sortir de votre zone de confort et explorer d'autres avenues ? C'est le bon choix d'activité !

### ÉLECTRICIEN ET INSTALLATEUR DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ

Introduction à l'installation de systèmes d'éclairage DEL • 24 h

Aujourd'hui, l'éclairage à DEL est presque une norme dans les nouveaux bâtiments. Et même si l'installation s'apparente à l'éclairage standard, le contrôle d'éclairage est différent. Ce cours vous permettra d'apprendre toutes ses caractéristiques et d'en maîtriser l'installation de A à Z. Faites en sorte que votre métier n'ait pas de secret pour vous : allez chercher cette compétence !

### FERBLANTIER

Prise de mesures de pièces de ventilation • 24 h

Grâce à cette formation, vous deviendrez un ferblantier plus complet parce que vous saurez, lors de l'installation d'un système de ventilation, prendre correctement les mesures des pièces manquantes afin qu'elles soient bien fabriquées. C'est un *must* dans votre métier, non ?

### MULTIMÉTIER ET OCCUPATION

Trois cours d'échafaudage • En ligne et pratique

Parlons échafaudage ! Qu'il soit à cadres métalliques, à rosettes ou encore à tubes et à raccords, savoir les ériger, peu importe votre métier ou occupation, c'est une valeur sûre dans votre parcours de formation. Trois activités d'une durée variant entre 18 et 28 heures ont été mises à jour afin de répondre aux besoins des chantiers, selon les types d'installations les plus couramment utilisées.

### OCCUPATION

Raclage d'asphalte III • 60 h

Pour cette formation, un préalable est requis. Cela va de soi, vous devez avoir réussi l'activité Raclage d'asphalte II. Dans le secteur génie civil et voirie, vous le constatez, les chantiers se multiplient et les nouvelles technologies y font de plus en plus leur apparition. Avec ce cours, qui porte sur la finition des travaux d'asphaltage, vous deviendrez maître dans le raclage d'écoulement d'eau et le raclage de béton bitumineux à l'aide de fonctions avancées d'un système électronique de pavage. Pourquoi vous en passer ?

### OPÉRATEUR D'ÉQUIPEMENT LOURD

Travaux avancés de cylindrage de béton bitumineux • 60 h

Si vous avez déjà réussi Cylindrage de béton bitumineux, vous êtes prêt à passer au niveau supérieur avec cette nouvelle formation. Ce volet avancé traite des travaux précis de finition, comme l'exécution et la réparation de points d'écoulement, l'ajustement de la table sur la compaction... bref, quand on parle d'asphalte, les techniques sont multiples et différentes, et mieux vaut avoir plus d'une corde à son arc. En plus, dans les prochaines années, ce n'est secret pour personne, nombreux seront les travaux de réfection de route et, par conséquent, les équipes d'asphaltage se verront très demandées. Soyez outillé !

### OPÉRATEUR DE PELLES MÉCANIQUES

Opération d'une pelle à l'aide d'un système automatisé • 90 h

Comme opérateur de pelles mécaniques, vous l'aurez compris, les systèmes automatisés sont maintenant assez populaires parce qu'ils permettent d'effectuer des travaux de précision plutôt remarquables. Aujourd'hui, cette technologie fait partie intégrante de plusieurs modèles de pelle de base. En suivant cette formation, vous élèverez votre niveau de compétence et serez recherché par les employeurs. C'est à considérer !

### PEINTRE

Peinture au pistolet • 45 h

Pulvériser des surfaces à l'aide d'un pistolet sans air (Airless), c'est ça l'objectif de cette formation. Et elle répond à un réel besoin, puisque cette technique de peinture au pistolet est actuellement grandement employée en chantier. Ce qui est intéressant avec cette activité de perfectionnement, c'est que vous aurez l'occasion d'apprivoiser l'équipement et sa bonne utilisation, à votre rythme, en dehors de la réalité du terrain. En tant que peintre, ne vous questionnez plus, inscrivez-vous.

### PLÂTRIER

Tirage de joints – avancé • 30 h

Tirer des joints est un art ! Pour nourrir votre talent, ce cours avancé est tout indiqué. Vous y découvrirez les différents types de ruban comme le « FibaFuse » en mat de verre et le « Straitflex ». Vous toucherez aussi au ruban en fibre de verre autocollant et vous apprendrez à remplir les joints avec du composé à prise chimique « Sheetrock ». Ce sont des matériaux non traditionnels avec lesquels vous aimerez travailler, si vous savez comment bien les utiliser.

## BRIQUETEUR-MAÇON DEVIENT ARTISTE

LA FORMATION QUI CHANGÉ TOUT !

**Le parcours d'Alexandre Lajoie-Girard, briqueteur-maçon SQC, est plutôt impressionnant. C'est une histoire de formation. C'est un cas concret de réussite. Allons droit au but : Alexandre a vu sa carrière prendre tout un tournant, après avoir suivi une formation.**

En 2018, Alexandre a participé à sa première activité de perfectionnement en restauration de maçonnerie. L'entreprise pour laquelle il travaillait avait organisé cette formation offerte par Fiers et compétents. Avant de s'y lancer, Alexandre n'avait aucune notion de la restauration de pierres naturelles... mais vraiment aucune ! Apprendre de nouvelles tâches dans ce contexte de formation lui a permis de commettre des erreurs, de recommencer et de pratiquer sans ressentir la pression de productivité des chantiers. Il a alors développé un intérêt ou plutôt une réelle et grande passion pour la sculpture et la taille de pierres. De fil en aiguille, il s'est rendu à Lyon, en France, afin d'y faire un stage avec un entrepreneur en maçonnerie. Il en est revenu totalement transformé, rempli de confiance et muni de nouvelles connaissances et compétences.

Aujourd'hui, Alexandre est le sculpteur désigné de son équipe de travail. Il l'affirme : sans son parcours de formation, il n'en serait pas là.



# LE TROUBLE DE STRESS POST-TRAUMATIQUE

## EN SAVOIR PLUS POUR MIEUX S'EN OCCUPER



**PAR STEVE PRESCOTT**  
COORDONNATEUR SANTÉ ET SÉCURITÉ

Au cours d'une vie, personne n'est à l'abri de vivre un événement traumatisant. Être exposé à un accident grave ou mortel sur les chantiers en fait partie. Et dans notre industrie, c'est connu, les statistiques à ce sujet sont élevées. Par conséquent, dans votre carrière, les occasions que vous soyez témoin d'un accident sont malheureusement bien réelles. Ne prenons rien à la légère : faire face à une telle situation peut entraîner de grandes conséquences, comme mener à un trouble de stress post-traumatique (TSPT). Démystifions-le. Parce que s'il survient, mieux vaut le prendre en charge rapidement.

### QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

Précisons d'abord la définition du TSPT. C'est un trouble se caractérisant par le développement de symptômes spécifiques faisant suite à l'exposition à un événement traumatique dans un contexte de mort, de menaces de mort, de blessures graves ou d'une menace à l'intégrité physique. L'exposition à l'événement peut être directe ou indirecte (être témoin ou apprendre qu'un proche a été exposé).

Les symptômes sont nombreux et ils peuvent parfois faire leur apparition plusieurs mois après la tragédie. Le TSPT se manifeste par les émotions, les pensées et les images mentales, les comportements et le corps.

Plus concrètement, la personne atteinte peut ressentir de l'anxiété, de la colère, de la culpabilité ; elle peut faire des cauchemars, avoir des pensées obsessionnelles, de la difficulté à se concentrer et à dormir. Elle peut aussi chercher à s'isoler. L'alcool, les drogues ou les médicaments peuvent également représenter un moyen de composer avec le TSPT. Même le corps réagit : des douleurs musculaires sont possibles comme des problèmes digestifs ou une augmentation de la pression artérielle.

Bref, la liste est longue et les symptômes diffèrent d'une personne à l'autre. Ces réactions sérieuses sont normales. Rappelons-nous que c'est l'événement qui ne l'est pas.

### QUELS SONT LES FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION ?

Différents facteurs sont liés à une augmentation du risque de développer un TSPT. Des exemples ? Avoir été exposé antérieurement à d'autres événements traumatiques, composer avec de multiples stress de vie ou des troubles de santé mentale ou encore éprouver un faible sentiment d'efficacité personnelle.

À l'inverse, le facteur de protection le plus important est le soutien social riche et positif. Les proches jouent en effet un rôle indéniable. Comment ? En évitant notamment de juger ou de critiquer les comportements et les propos de la personne atteinte ou de se sentir visés par sa colère. Et plus que jamais, nous devons être alertes à notre bien-être et à celui de notre entourage. La pandémie, vous le savez, a affecté nos relations. Les données parlent : plus des trois quarts des Québécois estiment que leur satisfaction à l'égard de leur vie sociale a diminué depuis le début de la crise.

### QUELLE EST L'AIDE DISPONIBLE ?

En tant qu'assuré de MÉDIC Construction, vous connaissez certainement *CONSTRUIRE en santé*. Ce programme offre un service d'intervention post-traumatique à toute heure du jour ou de la nuit. C'est gratuit et confidentiel. Ce programme propose également des séances d'intervention directement en chantier entre 24 et 48 heures après l'accident.

Si vous croyez vivre un TSPT, c'est sérieux. Ne refoulez pas ce que vous ressentez. Seul un entretien avec un professionnel de la santé permet de le diagnostiquer et cela vous orientera vers les bonnes ressources spécialisées. Consulter sans tarder est assurément la chose à faire.

### DU NOUVEAU EN MATIÈRE D'INDEMNISATION

C'est le 6 octobre 2021 que la *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (PL-59) est entrée en vigueur. Depuis cette adoption législative, le TSPT est officiellement reconnu comme une maladie professionnelle.

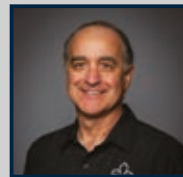
Conséquemment, selon l'article 29 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP), dans un contexte de réclamation, les travailleurs et les travailleuses qui rempliront certaines conditions particulières pourraient bénéficier d'une présomption de maladie professionnelle et, de ce fait, toucher des prestations plus facilement.

### FAITES APPEL AUX EXPERTS SQC !

Vous êtes frappé par un TSPT? Nos responsables des dossiers en lésions professionnelles sont outillés pour vous accompagner dans ce genre de situation. Laissez-les vous guider afin de vous en remettre plus rapidement et de faire valoir vos droits jusqu'au bout.

#### RESPONSABLES DES DOSSIERS EN LÉSIONS PROFESSIONNELLES

##### ST-HYACINTHE



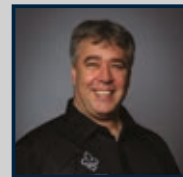
Serge Lamoureux  
1 888 773-8834 poste 1228  
slamoureux@sqc.ca

##### BOISBRIAND



Denis Boucher  
1 888 773-8834 poste 2225  
dboucher@sqc.ca

##### QUÉBEC



Pascal Brûlé  
1 888 773-8834 poste 3200  
pbrule@sqc.ca

### À FAIRE VITE, SI ÇA VOUS ARRIVE !

- Avisez votre employeur
- Remplissez un rapport d'événement au chantier
- Consultez votre médecin (assurez-vous que le diagnostic de TSPT sera indiqué sur le document de la CNESST avec tous les détails de l'événement)
- Remplissez vous-même le formulaire *Réclamation du travailleur* de la CNESST

**CONSTRUIRE**  
en santé

**Gratuit et confidentiel**  
**24 heures par jour**  
7 jours sur 7  
1 800 807-2433

# LE BON COUP SQC!

## METTRE EN LUMIÈRE CE QUE L'ON FAIT POUR VOUS



### L'HISTOIRE DE MAUDE THERRIEN

En 2016, Maude intègre l'industrie de la construction comme apprentie électricienne. En 2018, la vie lui offre le plus beau des cadeaux : elle attend son premier enfant. Elle a alors droit à un retrait préventif. Elle donne naissance, accède à son congé de maternité puis revient au travail pour une très courte période, puisqu'elle attend un enfant à nouveau. Après avoir pris soin de ses deux bébés à temps plein, Maude fait son retour en chantier, en octobre 2020. C'est à ce moment-là qu'elle apprend qu'elle ne touchera pas la Subvention

incitative aux apprentis pour les femmes (SIA-F). On lui mentionne qu'elle n'a pas travaillé le nombre d'heures requis à l'admissibilité. Maude trouve la situation injuste : on la pénalise en raison de ses grossesses. C'est donc ce qui la motive à contacter son représentant syndical.

### COMMENT NOTRE ÉQUIPE LUI EST VENUE EN AIDE

Il fallait trouver une solution à cette situation inéquitable. Avec assurance et conviction, notre équipe a entrepris de sérieuses démarches auprès de la CCQ et de Services Canada. L'objectif, c'était de démontrer l'admissibilité de Maude à la subvention. Mentionnons, au passage, que quelques semaines auparavant, nous avions sorti de l'impasse une autre de nos membres vivant la même chose. De fait, il y a eu jurisprudence! La preuve a ainsi clairement établi que Maude avait repris son apprentissage, tout de suite après son congé de maternité, et que ses deux grossesses ne devaient en rien lui faire subir une perte en matière de subvention. Les 3000 \$ qui revenaient à Maude lui ont finalement été versés. Et c'est le dénouement, juste et heureux, que nous visions. Rien de moins.

Si vous rencontrez un problème, vous devez faire appel à nous. Notre mandat, c'est de vous protéger, vous représenter et vous défendre.

## CARNET SYNDICAL TROUVEZ-Y DES NOUVEAUTÉS!

### AVEZ-VOUS MIS LA MAIN DESSUS ?

Cette année, il contient quelques nouveautés, comme de l'information sur les subventions offertes aux apprentis et sur le harcèlement psychologique.

On y a aussi ajouté, à la toute fin, une section pratique, c'est-à-dire une liste d'outils à remplir. Jetez-y un œil et lisez bien le message important en bas de page.

Enfin, on ne martèlera jamais assez cette consigne capitale : prenez quotidiennement le temps d'inscrire dans votre carnet vos heures travaillées.

Ainsi, si vous rencontrez un problème, par exemple si vous devez déposer une plainte de salaire, il pourra servir de preuve légale.



## CALENDRIER 2022 IL DÉBARQUE SUR LES CHANTIERS!

### PLANIFIEZ VOTRE ANNÉE!

La distribution en chantier de ce nouveau calendrier est commencée depuis novembre dernier.

N'hésitez pas à demander le vôtre à l'un de nos représentants pour votre lieu de travail, si vous ne l'avez toujours pas.

C'est pratique de connaître les dates des jours fériés chômés et des congés annuels obligatoires. Ça permet assurément une meilleure planification.

VOUS POUVEZ AUSSI  
TÉLÉCHARGER  
NOTRE CALENDRIER  
VIA CE CODE QR



## JOYEUSES FÊTES! DES VACANCES TOUJOURS BIEN MÉRITÉES

Tous les employés SQC unissent leur voix pour vous souhaiter un temps d'arrêt à la hauteur de vos attentes. Savourez les moments en famille et entre amis. Mettez le nez dehors. Faites la grasse matinée. Sortez de l'ordinaire. Bref, gâchez-vous!

Comme vous, nous prenons une pause. Nos bureaux affichent donc « fermé » à compter du vendredi 17 décembre, à midi. Et nous serons de retour au poste le lundi 3 janvier.

**SSQ**  
assurance

L'esprit  
collectif

Profitez de  
rabais exclusifs



20 % en assurance auto  
15 % en assurance habitation



Demandez une soumission

1 866 777-2886

ssq.ca/groupes

\*Certaines conditions, restrictions ou exclusions peuvent s'appliquer.

64717



SYNDICAT QUÉBÉCOIS DE LA  
CONSTRUCTION

RÉDACTION ET COORDINATION  
Alexandra Langlois et Annie Robineau

COLLABORATION  
Isabelle C. Pelletier, Steve Prescott, Charles-Olivier Picard, Julie Brissette, Caroline Hudon, Geneviève Bourgeois, Logan Pelletier, Daniel Brideau, Jean Théberge, Mathieu Barbeau, Martin Bussière, Marco Trépanier, Simon Langlois, Alexandre Lajoie-Girard, Maude Therrien et Michel Castonguay.

CONCEPTION GRAPHIQUE  
Studio M2

PHOTOGRAPHIES  
Maxime Juneau et l'équipe des représentants SQC

Dépôt légal décembre 2021

Bibliothèques du Québec et du Canada

Le genre masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.

La reproduction des textes n'est pas permise à moins d'entente avec le Syndicat québécois de la construction.

